



Après neuf longues années d'attente, le ministre de la Justice, Laurent Ezzo, a enfin annoncé la tenue d'un nouvel examen du barreau pour les candidats. L'arrêté ministériel précise que les candidats composeront le 23 mars 2024. Cette nouvelle est accueillie avec grand soulagement par les avocats qui estiment que cet examen était devenu urgent compte tenu du nombre croissant de contentieux nécessitant davantage d'avocats.

Les attentes des avocats

Les avocats espèrent maintenant que de nombreux candidats réussiront cet examen d'aptitude. Selon l'arrêté ministériel, seuls les candidats obtenant une note de 12 sur 20 seront admis pour un stage de deux ans. À l'issue de ces deux années de stage, ils passeront un examen de sortie afin d'obtenir le titre d'avocat.

Le passé de l'examen du barreau

Le dernier examen du barreau a eu lieu en février 2014 et les stagiaires retenus ont prêté serment en janvier 2015. Une première vague a réussi l'examen de fin de stage en 2018, suivie d'une deuxième vague en 2020. Pour le reste de la promotion qui a prêté serment en 2015, le dernier examen de sortie de stage est prévu en mars prochain, selon un autre arrêté ministériel. Ces avocats stagiaires cumulent déjà neuf années de stage, et cette tentative représente leur

dernière chance avant une exclusion définitive.